

Règlement

BN200 - Edition 2019

La “Boucle Nantaise” (BN200) est un événement organisé par l'association Gravel Ouest (ci-après, « l'Organisateur »). Cette première édition se déroulera dans le département de la Loire Atlantique (44) le 15 juin 2019.

La participation à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après, « le(s) Participant(s) ») du présent Règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux Participants.

Concept de l'épreuve } Une (grande) aventure (gravel) d'un jour

La BN200 n'est pas une course. L'événement n'est pas chronométré et aucun classement officiel n'est établi. L'épreuve est régie par le principe d'autonomie, développé au chapitre “Modalités de l'épreuve”.

Conditions et modalités d'inscription } Il n'y en aura pas pour tout le monde

- L'inscription se fait uniquement en ligne via la plateforme Hello asso (accès depuis le site de l'évènement - bn200.fr, section “Inscription & Règlement”). Le tarif par Participant est fixé à 32€.
- Avoir 18 ans le jour du départ. Les mineurs, même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.
- Être médicalement apte à des épreuves d'ultra-distance. Un certificat médical de moins de trois mois (ou la copie d'une licence sportive mentionnant qu'il n'a pas de contre-indication à la pratique du cyclisme longue distance) devra être fourni au plus tard le jour de l'épreuve, lors de l'émargement/retrait de la casquette.
- Fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile à l'Organisateur au plus tard le jour de l'épreuve, lors de l'émargement/retrait de la casquette.
- Pas d'inscription en groupe. Inscriptions individuelles uniquement.
- L'inscription est limitée à 50 participants.
- Pas de sélection. Premiers arrivés, premiers servis.
- Une fois l'inscription validée, un e-mail de confirmation sera automatiquement envoyé à chaque participant.

Désinscription et remboursement } **Ce serait dommage**

Les Participants souhaitant annuler leur participation à l'événement après règlement de l'inscription devront **notifier leur souhait à l'Organisateur par mail** à l'adresse suivante : gravelouest@gmail.com et fourniront à cette occasion un scan de leur **Relevé d'identité bancaire**.

Les Organisateurs procéderont au remboursement dans un délai de deux mois à compter de la réception du RIB.

Toutefois, les Organisateurs se réservent le droit de ne plus rembourser les désinscriptions à compter du 8 mai 2019, dans la mesure où des frais auront été engagés pour chaque Participant (casquette à taille personnalisée). Dans l'éventualité d'un non-remboursement, le Participant se verra tout de même attribuer sa casquette, après discussion des conditions de remise avec l'Organisateur.

Retrait des casquettes } **Là, ça commence à sentir bon**

Le retrait des dossards (qui sont des casquettes cyclistes) se fait **uniquement le jour de l'événement**, au lieu qui sera communiqué au préalable aux Participants.

Modalités de l'épreuve } **Seul.e, les éléments tu braveras**

Les Participants doivent être autonomes et gérer la nourriture ainsi que les incidents mécaniques ou physiques qui pourraient survenir. **Les seules assistances autorisées sont celles que vous trouverez sur la route** : magasins, restaurants,... ainsi que des personnes que les Participants croiseront sur le parcours, à condition que celles-ci ne soient pas des connaissances et que l'aide n'ait pas été préméditée.

Les Participants doivent suivre le tracé GPS fourni par l'Organisateur. Chaque Participant doit donc disposer d'un dispositif lui permettant de suivre ce tracé. Des points de contrôle (checkpoints) seront mis en place sur le tracé, mais leur localisation ne sera pas communiquée aux participants.

En cas d'abandon, les Participants doivent être en mesure de se débrouiller seuls. Il est demandé d'informer les organisateurs, qui auront transmis des coordonnées à cet effet. Dans la mesure du possible, les Participants sont incités à abandonner aux checkpoints, où ils pourront bénéficier d'une assistance de l'Organisateur.

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés.

Sécurité et équipement } **Éclairés mais pas illuminés**

- Les Participants respectent le code de la route. Ils doivent en outre rester maîtres de leur vélos et faire attention aux autres Participants ainsi qu'aux autres cyclistes et piétons potentiellement présents sur le parcours.
- Le port du casque est obligatoire.
- Le port d'un gilet haute visibilité est obligatoire à la tombée de la nuit ou par faible visibilité.
- Votre vélo devra être équipé d'une éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Respect de l'environnement } **Gardons notre terrain de jeu intact**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition aux checkpoints. Elles devront être impérativement utilisées par les Participants.

Amendement du Règlement } **En cas de changement de trajectoire**

L'Organisateur se réserve le droit d'amender le présent règlement jusqu'au jour de l'évènement. Les Participants en seront avertis par mail. Le fichier mis à jour sera également mis à disposition sur le site web www.bn200.fr.